

licence sciences sanitaires et sociales – parcours santé-travail spécialisation technicien·ne conseiller·ère de prévention

Pour répondre aux enjeux d'accompagnement des entreprises dans leur culture de prévention, les SPST renforcent leurs équipes avec des profils spécialisés. Cette licence professionnelle qualifie les assistant·e·s santé-travail et technicien·ne·s de prévention pour devenir spécialistes de l'accompagnement des entreprises dans la prévention des risques professionnels.

Coût

Nous contacter pour l'établissement de la programmation et de l'offre tarifaire

Formation Eligible au CPF
RNCP : 39696

Formation diplômante de 347 heures réparties sur 49,5 jours

objectifs

Former des professionnel·le·s de la santé au travail qui devront être en capacité d'accompagner et d'assister les membres de l'équipe pluridisciplinaire dans leurs missions de préservation de la santé des travailleur·euse·s et des populations dans un milieu de travail et un environnement sûr et sain, sous l'expertise des médecins du travail.

En participant notamment :

- A l'analyse les environnements et conditions de travail pour évaluer les risques professionnels de manière approfondie
- A la conception et à l'accompagnement de démarches de prévention structurées et adaptées aux besoins des entreprises
- Au maintien en emploi et à la prévention de la désinsertion professionnelle par des actions d'aménagement et d'accompagnement
- A la dynamique de l'équipe pluridisciplinaire et aux partenariats avec les acteur·rice·s de la prévention

prérequis

Être titulaire d'une Licence 2 ou d'un niveau BAC+2

Formation diplômante de 347 heures réparties sur 49,5 jours

programme

semestre 5 (30 ECTS)

BCC 1 : Acquisition et utilisation des savoirs fondamentaux (12 ECTS)

- UE Compétences disciplinaires
 - EC 1 : Monde du travail (28h)
 - EC 2 : Société et Entreprise (31,5h)
 - EC 3 : Communication (10,5h)

BCC 2 : Promotion de la santé – Mise en œuvre de promotion et de prévention en santé (12 ECTS)

- UE : Compétences génériques
 - EC 1 : Connaissance des risques Pathologies professionnelles (49h)
 - EC 2 : Identification et prévention des risques professionnels (45,5h)
 - EC 3 : Module de spécialisation : mise en place d'une démarche de prévention (24,5h)
 - EC 4 : Gestion des populations, maintien en emploi (35h)
 - EC 5 : Promotion et éducation à la santé en santé au travail (35h)

BCC 3 : Partage d'informations, réseau et communication interpersonnelle (6 ECTS)

- UE 1 : Langues appliquées : Anglais (35h)
- UE 2 : Culture et Compétences Numériques (21h)

semestre 6 (30 ECTS)

BCC 4 : Bloc de compétences professionnelles

- EC 1 : Méthodologie de projet (21h)
- EC 2 : Journées d'étude en santé-travail (11h)
- EC 3 : Mémoire et soutenance (14h)

validation des acquis

Possibilité d'intégrer le parcours par la validation des acquis après examen de votre dossier et avis du jury d'admission

Parcours passerelle

Possibilité d'intégrer le parcours par la passerelle de formation après validation du Cycle de formation AFOMETRA : « Assistant technique en santé au travail » ou CNAM « Assistant en santé et sécurité au travail »